

Un Parcours d'Education Artistique et Culturelle pour tous les élèves dans chaque école

De l'école au lycée le Parcours d'Education artistique et Culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art de la maternelle au lycée.

Des outils pour aide à la rédaction de votre PEAC :

Les textes de référence :

- La circulaire interministérielle publiée le 9 mai 2013.
- Le BO n° 28 du 9 juillet 2015.
- Le Guide national



On pourra consulter quelques ressources et documents pour aider à la mise en place de ce dispositif sur le site de la DSDEN 57 : <http://dsden57.ac-nancy-metz.fr/>

Le chemin pour y accéder : Espace pédagogique → Portail Pédagogique et Educatif Mosellan → Culture humaniste → Pratiques artistiques et Histoire des arts → 2 articles :

Recensement de ressources : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ppem/spip.php?article575>

- Présentation du dispositif (le guide national, un document : 10 points pour mettre en place le PEAC et un diaporama)
- Des exemples de parcours mosellans (3 grilles réalisées par des écoles)
- Des pistes pour vous aider : dispositifs nationaux, carte des ressources culturelles Canope, références pour une première culture artistique (site CPAV 57), ressources pédagogiques (site CPEM 57), ...

Proposition d'un volet culturel en lien avec le PEAC :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ppem/spip.php?article573>

Le groupe art de Moselle piloté par un IEN regroupe des Conseillers Pédagogiques en Education Musicale et en Arts Visuels. Il propose un document cadre pour construire ce parcours intitulé : "Volet culturel et programmation du PEAC".

